$\rm En~1958,~56.9~p.~100~des~jeunes~gens~délinquants~n'avaient~pas~20~ans~et~72~p.~100~ont~$ été jugés dans trois provinces: Ontario, 35.9 p. 100; Québec, 23.5 p. 100, et Colombie-Britannique, 12.6 p. 100.

11.-Jeunes gens délinquants, par groupes d'âge, sexe et province, 1957 et 1958

Année, groupe d'âge et sexe	T,-N.	îPÉ.	NÉ.	NB.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	СВ.	Yukon et T.NO.	Canada
1957												
16 - 17 ansH. F.	91 2	9 1	194 9	97 1	1,192 38	1,560 43	185 25	181 9	341 14	633 36	_ 1	4,484 178
18 - 19 ans	103 3	14	162 8	79 6	$726 \\ 20$	1,503 63	238 20	147 8	372 20	483 18		3,838 169
20 - 24 ansH. F.	142 12		274 6	160 4	1,180 45	2,229 139	430 33	257 9	658 39	827 48		6,190 336
Total, 1957	353	46	653	347	3,201	5,537	931	611	1,444	2,045	27	15,195
1958											1	
16 - 17 ans	86 5	17	226 8	122 3	1,266 54	1,714 57	178 13	197 9	430 24	671 38	- 4	4,911 211
18 - 19 ans	84 4	24 1	197 8	129 2	969 32	1,618 64	201 12	186 12	393 25	494 32	5	4,300 192
20 - 24 ans	129 10	_ ²⁷	298 11	239 4	1,600 58	2,455 160	279 22	282 20	719 55	830 61	_ 30	6,888 401
Total, 1958	318	69	748	499	3,979	6,068	705	706	1,646	2,126	39	16,903

En 1958, six des 16 hommes déclarés coupables de meurtre, 21 des 80 coupables d'homicide involontaire et 25 des 52 coupables de viol étaient âgés de moins de 25 ans ainsi que 67.2 p. 100 des coupables d'infraction par infraction, d'extorsion et de vol qualifié et 53.6 p. 100 des coupables d'infractions sans violence contre la propriété (qui comprennent tous les vols), 54.3 p. 100 de ceux qui ont volontairement endommagé la propriété d'autrui, 48.5 p. 100 de ceux trouvés portant une arme offensive et 62.6 p. 100 des évadés de prison.

En 1958, sur les 2,034 femmes qui ont commis des infractions, 804 étaient âgées de moins de 25 ans; 436 étaient coupables de vol et de possession de biens criminellement obtenus. Sur les 154 femmes ayant enfreint la loi sur l'opium et les drogues narcotiques, 46 appartenaient au groupe des jeunes, de même que 52 des 107 reconnues coupables de faux et d'usage de faux et 12 des 16 évadées de prison.

12.—Jeunes gens déclarés coupables d'actes criminels, selon la classe de l'infraction et selon le sexe. 1957 et 1958

Classe et infraction	19	57	1958		
Classe et infraction	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Code criminel					
lasse I.—Infractions contre la personne	1,780	68	1,734	58	
Rapt et enlevement	32		20	1	
Voies de fait simples, causant des lésions corporelles, contre un agent				F 8	
de la paix et entraves	1,298	39	1,269	34	
Infractions contre femmes ¹ Homicide involontaire, homicide involontaire intéressant un véhicule	230	9	241	3	
Homicide involontaire, homicide involontaire intéressant un véhicule					
automobile et meurtre	35	2	27	1	
Tentative de meurtre, causant des lésions corporelles et mettant la		1			
vie en danger Devoirs tendant à la conservation de la vie	35	3	41	6	
Devoirs tendant à la conservation de la vie	3		1		
Autres infractions contre la personne	147	15	135	13	

¹ Avortement, attentat à la pudeur d'une femme, commerce charnel et tentative, inceste, proxénétisme, viol, tentative de viol et séduction.